



Paris, le 22 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUS EMBARGO jusqu'au 22 novembre à 18 heures

9 530 euros de ressources annuelles pour les jeunes de 18 à 24 ans

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), dispositif statistique mis en place par la DREES et l'INSEE, permet pour la première fois d'identifier la composition des ressources annuelles des jeunes. En 2014, les ressources individuelles des 18-24 ans sont en moyenne de 9 530 euros, soit 795 euros par mois. 54 % de ce montant provient d'activités rémunérées, 30 % de l'aide familiale et 15 % de revenus sociaux. L'enquête révèle par ailleurs que les ressources des jeunes sont très variables selon leur activité mais aussi selon leur situation résidentielle.

Les jeunes adultes poursuivant des études sans exercer aucune activité rémunérée ont de faibles ressources individuelles : 4 390 euros par an en moyenne pour ceux qui résident dans le logement familial et 8 890 euros pour ceux qui l'ont quitté. Par ailleurs, les 18-24 ans qui occupent majoritairement un emploi au cours de l'année ont les ressources individuelles les plus élevées : 14 870 euros en 2014 quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres. Enfin, les jeunes inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année sont les moins favorisés : lorsqu'ils vivent chez leurs parents, ils disposent en moyenne de 4 220 euros pour l'année, contre 7 450 euros pour ceux qui résident dans leur propre logement.

Les jeunes résidant chez leurs parents disposent de ressources monétaires nettement inférieures aux jeunes ayant quitté le logement familial. Vivre chez ses parents permet de mutualiser les dépenses de logement, d'équipement ménager, d'alimentation, etc. L'aide financière parentale est ainsi deux fois plus élevée en moyenne quand ils ne vivent plus exclusivement chez leurs parents : 3 960 euros contre 1 980 euros en 2014. Les revenus sociaux annuels (en particulier du fait des aides au logement) sont par ailleurs en moyenne 2,4 fois plus élevés pour les jeunes « non-cohabitants » que pour les « cohabitants ». Enfin, les jeunes adultes qui ont un logement autonome sont en général plus âgés et davantage insérés sur le marché du travail : 51 % d'entre eux ont au moins 22 ans contre 36 % des 18-24 ans vivant au domicile parental.

La situation résidentielle la plus commune pour les jeunes adultes entre 18 et 24 ans reste la cohabitation avec les parents, y compris pour les jeunes en emploi. En France, fin 2014, 57 % vivent exclusivement chez leurs parents.

Avant d'accéder à l'indépendance financière et résidentielle, nombre de jeunes se trouvent dans une situation intermédiaire. Si 43 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans disposent ainsi d'un autre logement que celui de leurs parents, 19 % vivent entre ce logement et le foyer parental. Cette « semi-cohabitation », du fait de son coût, en fait un privilège pour les étudiants de milieux favorisés.

.../...

Enfin, même lorsque les jeunes adultes sont complètement partis du domicile parental (24 %), cette autonomie n'est synonyme d'indépendance que pour 17 % des 18-24 ans, les 7 % restant vivant dans un logement autonome mais financé par leurs parents.

Lorsqu'ils ont un logement autonome, les jeunes adoptent également des modes de résidence spécifiques : un sur cinq vit en colocation et un sur six en collectivité (cités universitaires, internats et foyers de jeunes travailleurs...).

Dans six cas sur dix, le premier départ du logement parental s'effectue pour poursuivre des études. Les jeunes sortis du système éducatif attendent généralement d'acquérir une stabilité professionnelle et financière avant de quitter le logement familial.

À propos de l'enquête ENRJ

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête novatrice mise en place par la DREES et l'INSEE. Son objectif est de mieux appréhender les ressources dont disposent les jeunes adultes. L'enquête a eu lieu au cours du dernier trimestre 2014 auprès d'un échantillon représentatif de la France entière (Hors Mayotte). Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1er octobre 2014 résidant en France, qu'ils vivent en ménage ordinaire ou en communauté. Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. En plus des jeunes interrogés chez leurs parents et qui vivent également dans un logement collectif, l'une des originalités de l'ENRJ est d'avoir interrogé environ 1 000 jeunes tirés dans un échantillon représentatif des logements collectifs (internats, résidences universitaires, etc.).

TELECHARGEZ L'ETUDE :

« Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans »

Nathalie Missègue, Mickaël Portela, et Raphaëlle Rivalin (DREES), Laura Castell et Christelle Thouilleux (INSEE).
Les Dossiers de la DREES n°8 – Novembre 2016

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97